

que date des états entre le 30 avril et le 27 mai, \$2,000,000 (gouvernements provinciaux); entre le 30 mai et le 28 octobre, \$3,000,000 (gouvernements provinciaux); entre le 31 octobre et le 25 novembre, \$1,000,000 (gouvernements provinciaux);

1938: 12 janvier, \$5,000,000; 20 avril, \$4,000,000; 27 avril, \$7,000,000; 30 avril, \$7,000,000; 25 septembre 1940, \$25,000,000; 30 septembre 1940, \$32,000,000; 7 novembre 1951, \$10,000,000; 5 novembre 1952, \$75,000,000; 12 novembre 1952, \$10,000,000; 19 novembre 1952, \$10,000,000; 7 janvier 1953, \$60,000,000; 31 octobre 1961, \$6,000,000; 1<sup>er</sup> novembre 1961, \$45,000,000.

Les taux d'intérêt exigés par la Banque sur les prêts ou avances ne sont pas rendus publics. Toutefois, l'article 18(3) de la loi sur la Banque du Canada porte que la Banque doit, en tout temps, rendre public le taux minimum d'intérêt auquel elle est prête à consentir des prêts ou avances. Voici les taux minimums qui ont été publiés: Du 11 mars 1935 au 7 février 1944, 2½ p. 100; du 8 février 1944 au 16 octobre 1950, 1½ p. 100; du 17 octobre 1950 au 14 février 1955, 2 p. 100; du 15 février 1955 au 5 août 1955, 1½ p. 100; du 6 août 1955 au 12 octobre 1955, 2 p. 100; du 13 octobre 1955 au 18 novembre 1955, 2½ p. 100; du 19 novembre 1955 au 4 avril 1956, 2¾ p. 100; du 5 avril 1956 au 9 août 1956, 3 p. 100; du 10 août 1956 au 17 octobre 1956, 3¼ p. 100; du 18 octobre 1956 au 1<sup>er</sup> novembre 1956, 3½ p. 100; du 2 novembre 1956 au 24 juin 1962, ¼ p. 100 de plus que le taux moyen le plus récent des offres reçues pour les Billets du Trésor à 3 mois du gouvernement du Canada; du 25 juin 1962 au 7 septembre 1962, 6 p. 100; du 8 septembre 1962 au 12 octobre 1962, 5½ p. 100; du 13 octobre 1962 au 13 novembre 1962, 5 p. 100; du 14 novembre 1962 au 6 mai 1963, 4 p. 100; du 7 mai 1963 au 11 août 1963, 3½ p. 100; du 12 août 1963 au 23 novembre 1964, 4 p. 100; du 24 novembre 1964, 4¼ p. 100.

4. Oui, aux fins notamment de faciliter le financement des provinces, les prêts aux cultivateurs, les prêts d'habitations et les programmes de secours.

5. Voir 6.

6. Non.

#### EMPLACEMENT DU PHARE DE POINT-CLARK

##### Question n° 2557—M. Loney:

Lors de la réunion de la Commission des Lieux et monuments historiques, en octobre dernier, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales est-il arrivé à une décision en ce qui concerne l'acquisition de l'emplacement du phare de Point Clark, en vue d'en faire un lieu historique national?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): La Commission des lieux et monuments historiques du Canada n'a fait aucune recommandation en ce qui concerne l'emplacement du phare de Point-Clark.

#### CONVOYEUR DE SACS VIDES

##### Question n° 2561—M. Loney:

1. Combien de soumissions le ministère des Travaux publics a-t-il reçues relativement à un convoyeur de sacs vides au terminus postal «A», Toronto (Ont.)?

2. Quels étaient les soumissionnaires et les montants respectifs en cause?

3. Quel a été l'adjudicataire?

4. Les soumissions se limitaient-elles à des entreprises ou sociétés désignées? Si oui, quelles étaient-elles?

L'hon. Lucien Cardin (ministre des Travaux publics): 1. Trois.

2. *Rapistan Canada Ltd.*, Rexdale (Ont.), \$5,758.95; *Mathews Conveyer Co. Ltd.*, Port-Hope (Ont.), \$7,290; *Curvo Conveyer & Equipment Co. Ltd.*, Clarkson (Ont.), \$13,766.

3. La société *Rapistan Canada Ltd.*

4. Non. Les demandes de soumissions ont été annoncées dans les journaux suivants: *Le Daily Star* de Toronto; *Le Telegram* de Toronto; *Le Globe & Mail* de Toronto.

#### CONSEIL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

##### Question n° 2564—M. Enns:

1. Quelles ont été les raisons qui ont retardé la mise en vigueur de la loi adoptée en 1962 relative à l'établissement d'un Conseil national de Bien-être social?

2. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il laissé entendre, le 11 septembre 1964, que la nomination des membres de ce Conseil serait faite cet automne et, dans le cas de l'affirmative, quand ces nominations au Conseil seront-elles effectuées et à quelle date le Conseil commencera-t-il à fonctionner?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1 et 2. On a fait des nominations au Conseil national du bien-être social le 23 décembre 1964. Le Conseil tiendra sa première assemblée d'ici deux mois.

#### RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE BICULTURALISME

##### Question n° 2565—M. Mandziuk:

Le rapport intérimaire de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, à l'intention du gouvernement, sera-t-il rendu public? Si oui, tous les députés en recevront-ils un exemplaire?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui.